



# Registre Public d'Accessibilité

*BIGUGLIA*





## Registre Public d'Accessibilité

Contributeur : Service Moyens Généraux

Crédit Agricole de la Corse

Edition : Janvier 2024

## Introduction

Le registre public d'accessibilité, c'est quoi ?

Le registre public d'accessibilité est un document officiel.

Le document donne des informations sur l'accessibilité d'un établissement.

Les informations sont utiles pour les personnes en situation de handicap.



## Registre Public d'Accessibilité

Contributeur : Service Moyens Généraux

Crédit Agricole de la Corse

Edition : Janvier 2024

## Sommaire

### **1/ MODALITE D'ACCES**

- LES INFORMATIONS POUR FACILITER L'ACCESSIBILITE DE L'AGENCE

### **2/ NOUS CONTACTER**

- COORDONNEES
- RESPONSABLE D'ACCESSIBILITE
- CONSULTATION DU REGISTRE D'ACCESSIBILITE



### **3/ LES INFORMATIONS**

- FORMATION DU PERSONNEL D'ACCUEIL AUX DIFFERENTES SITUATIONS DE HANDICAP
- COMPOSITION DES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES
- MATERIEL ADAPTE

# 1/ Modalité d'accès

---

- *Les informations pour faciliter l'accessibilité de l'agence*

	<p><b><i>Il n'y a pas d'observation à signaler pour les modalités d'accès à l'intérieur de l'agence</i></b></p>
	<p><b><i>Vous êtes sourd ou malentendant, communiquez avec le Crédit Agricole de la Corse en cliquant sur le lien :</i></b></p> <p><a href="https://www.credit-agricole.fr/ca-corse/particulier.html">https://www.credit-agricole.fr/ca-corse/particulier.html</a></p>



## Registre Public d'Accessibilité

Contributeur : Service Moyens Généraux

Crédit Agricole de la Corse

Edition : Janvier 2024

## 2/ Nous contacter

---

- *Coordonnées*

Nom de l'établissement :	<b>Biguglia</b>
Adresse :	<b>Lieu dit Cardello RN 193, 20620 BIGUGLIA</b>
Gestionnaire :	<b>Crédit Agricole de la Corse</b>

- *Responsable d'Accessibilité*

Nom du contact :	<b>Directeur d'Agence</b>
Mail :	<b>PV_DE_BIGUGLIA@ca-corse.fr</b>
Téléphone :	<b>04.95.39.13.95</b>

- *Consultation du Registre d'Accessibilité*

**En ligne sur le site de l'agence**

**ou**

**A l'agence en compagnie du responsable d'accessibilité**

## 3/ Les informations

- *Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap*

Le personnel est sensibilisé. C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap :
<i>Oui</i>
Le personnel est formé. C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap :
<i>Non</i>
Le personnel sera formé :
<i>Oui</i>

- *Composition des documents réglementaires*

Attestation de conformité PMR du bureau de contrôle :
<i>Non</i>
Rapport de visites des équipements techniques :
<i>Oui</i>

- *Matériel adapté*

Le matériel est entretenu et réparé :
<i>Oui</i>
Le personnel connaît le matériel :
<i>Oui</i>